



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 23 MAI 2017**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 avril 2017
2. Communication PLU
3. Validation du projet bibliothèque - lieu de vie avant appel à candidatures d'architectes

***¼ d'heure d'expression libre***

4. Questions diverses

§ § § §    ¶ ¶ ¶ ¶

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la Présidence de **Monsieur Bernard PELLETER**, Maire de la Commune de MELLAC.

**Présents :** BATIFOULIER Marie-France, CLUGERY Georges, COSTALES Francine, DARRACQ Gilles, GERONIMI Roger, LE BRONZE Serge, LE CRANN Nolwenn, LE DU Cyrille, LE GALL Gilda, LESCOAT Christophe, LOZACHMEUR Gilles, MAREC Jean-François, PLANTEC Michèle, PRUD'HOMME Jeanine, SAFFRAY Morgane, STEPHAN Liliane, VENDOMELE François.

**Absents excusés :** CHAPOULIE Franck, ESCOLAN Séverine, HENRIO Philippe, LE GOC Isabelle, TALMONT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Franck Chapoulie a donné procuration à Monsieur Bernard Pelleter.  
Monsieur Philippe Henrio a donné procuration à Monsieur Serge Le Bronze.  
Madame Séverine Escolan a donné procuration à Monsieur Gilles Darracq.  
Monsieur Patrick Talmont a donné procuration à Monsieur Roger Géronimi.

Madame Gilda Le Gall a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 avril 2017**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 avril 2017.

Il n'y a pas d'observation.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.**

**Vote :**

Pour : 22 (Procurations : Franck Chapoulie, Séverine Escolan, Philippe Henrio, Patrick Talmont)

Contre : 0

Abstention : 0

## **Objet : Communication PLU**

Monsieur Gilles DARRACQ informe les membres du Conseil municipal que le Comité de Pilotage s'est réuni afin d'étudier les demandes des tiers concernant les possibilités d'urbanisation sur le futur PLU.

Cette réunion s'est déroulée le 17 mai dernier en mairie.

Par ailleurs, Monsieur Gilles DARRACQ apporte des précisions et informe les membres du Conseil municipal que le calendrier prévisionnel est adapté aux dates suivantes :

- 21 juin : présentation au Conseil Municipal et arrêt du projet de PLU
- 24 Juin 2017 : réunion publique
- Juillet : envoi aux Personnes Publiques Associées (3 mois)
- Octobre : enquête publique (1 mois + 1 mois conclusion du commissaire en quêteur)
- Octobre/novembre : réunion du COPIL sur les résultats de l'enquête publique et Personnes Publiques Associées
- Décembre 2017 : approbation du Conseil Municipal et contrôle de légalité (1 mois)
- 1er trimestre 2018 : application du PLU.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

## **Objet : Construction d'une médiathèque - 3<sup>ème</sup> lieu**

Actuellement, la bibliothèque Louis Aragon de Mellac accueille le public 11h par semaine dans un espace de 95 m<sup>2</sup> qui a été augmenté sous le précédent mandat 2008-2014 et dont l'intérieur a été légèrement rénové (informatique, décoration, aménagements...). Une équipe de bénévoles dynamique, le développement d'animations originales et le travail de l'agent en charge de la bibliothèque maintiennent le volume des abonnés. Toutefois, l'équipement est vieillissant, peu pratique, peu visible et totalement inadapté aux personnes à mobilité réduite, notamment du fait d'un aménagement sur 2 niveaux.

C'est pourquoi, la commune de Mellac réfléchit depuis plusieurs années à **la construction d'un équipement neuf au centre-bourg** (en face de la mairie, en bordure du Parc François Mitterrand) pour en faire **une médiathèque-lieu de vie, accessible à tous**, ouverte sur une amplitude plus large et offrant des services plus en adéquation avec les modes de vie d'aujourd'hui.

L'engagement de Quimperlé Communauté jusqu'en 2020 via le Plan de Lecture Publique incite à saisir dès à présent l'opportunité de créer cet équipement utile à tous les mellacois. Lors de sa séance du 7 avril 2016, le Conseil municipal a adhéré au Plan de développement de la lecture publique qui prévoit une **aide à l'investissement sous forme de fonds de concours d'ajustement, en complément d'aides publiques** de l'Etat et du Département. Les critères du Plan s'appuient sur la population DGF de la commune, et le ratio de 0,07 m<sup>2</sup> minimum par habitant (soit 200 m<sup>2</sup> minimum pour une population DGF de 2 862 habitants en 2015, ou 209 m<sup>2</sup> pour 2 977 habitants en 2016).

Le groupe de travail composé d'élus et accompagné de la SAFI (Société d'Aménagement du Finistère), s'est réuni à plusieurs reprises depuis le début d'année pour imaginer cet espace culturel et d'animation, et déterminer les grandes lignes du projet. Une large réflexion a été lancée sur tous les usages potentiels. L'organisation de l'équipement, l'articulation de ses différents espaces et liaisons fonctionnelles internes avec son environnement proche sont définis dans l'avant-projet à travers un schéma fonctionnel.

**Ce travail de programmation permet dès à présent d'ouvrir une consultation pour s'adjoindre les services d'un architecte.** L'objectif est dans un premier temps de permettre aux hommes de l'art intéressés de faire acte de candidatures. Puis trois d'entre eux seront retenus pour présenter une esquisse de projet de construction de ce nouvel équipement : l'un d'entre eux sera définitivement choisi.

L'estimation prévisionnelle de l'architecte comprendra, dans le cadre d'une décomposition par lots,

l'estimation prévisionnelle des travaux comme suit :

<b>Surface envisagée</b>	<b>290 m<sup>2</sup></b>
Travaux bâtiment	449 500 €
VRD aux abords immédiats du bâtiment	30 000 €
Equipements audio et vidéo de la salle d'animation	12 000 €
Equipements mobiliers à intégrer au projet architectural	10 000 €
Aléas	25 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>526 600 €</b>

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'adopter le projet de construction de la médiathèque - lieu de vie, et de lancer une consultation d'architectes sur la base de cet estimatif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- 1. d'émettre** un avis favorable sur le projet de création d'une médiathèque - lieu de vie
- 2. d'autoriser** le Maire à lancer les démarches pour la réalisation du projet
- 3. de prévoir** les crédits nécessaires au budget.

Vote :

Pour : 22 (Procurations : Franck Chapoulie, Séverine Escolan, Philippe Henrio, Patrick Talmont)

Contre : 0

Abstention : 0

### **Objet : Équipements numériques École Primaire Pierre Jakez Hélias**

Le Programme d'investissements d'avenir lancé par l'Etat comprend depuis 2015 un volet dédié au financement d'un Plan numérique. **L'objectif est de permettre à tous les élèves d'avoir accès à des ressources numériques adaptées à l'éducation.**

L'école primaire publique Pierre Jakez Helias accueillera environ 180 élèves à la rentrée 2017-2018. L'école dispose d'une salle dédiée au numérique comprenant une douzaine d'ordinateurs. Ces équipements déjà anciens sont devenus obsolètes au regard des nouvelles pratiques du numérique, et de moins en moins utilisés pour des raisons d'organisation au sein de l'école.

La commune souhaite s'inscrire dans une démarche nouvelle et **favoriser l'évolution des pratiques en investissant dans des équipements numériques mobiles** et des services associés. Les « classes mobiles » composées au minimum de douze tablettes, d'une borne wifi mobile, ainsi qu'une solution logicielle de supervision, s'intégreront dans les pratiques quotidiennes des élèves et des enseignants. L'Etat accompagne les collectivités à hauteur de 50% du montant HT de la dépense, avec un plafond à 4 000 € par « classe mobile ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager la démarche d'équipements numériques mobiles à l'école primaire Pierre Jakez Helias en s'équipant de 2 « classes mobiles », et de solliciter les aides de l'Etat prévues dans le cadre du Plan numérique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- 1. d'équiper** l'école primaire Pierre Jakez Helias de 2 « classes mobiles » pour une valeur de 16 000 € HT, sous réserve de subventionnement,
- 2. de solliciter** les aides de l'Etat à hauteur de 8 000 € et d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique »,
- 3. de prévoir** les crédits nécessaires au budget.

Vote :

Pour : 22 (Procurations : Franck Chapoulie, Séverine Escolan, Philippe Henrio, Patrick Talmont)

Contre : 0

Abstention : 0